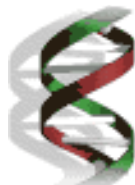




ENSEIGNER ... PREMIÈRES ANNÉES DANS LE MÉTIER



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
1. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ACCOMPAGNEMENT	page 4
2. LES AXES D'OBSERVATION ET DE RÉFLEXION	
2.1. L'axe relationnel	page 6
2.2. Les axes pédagogique et didactique	page 7
2.2.1. Les directives nationales	page 8
2.2.2. Le projet académique et ses déclinaisons au niveau départemental et au niveau de la circonscription	page 9
2.2.3. Le projet d'école	page 9
2.2.4. Le projet de cycle	page 10
2.2.5. Le projet de classe	page 13
2.2.5.1. Les progressions annuelles	page 13
2.2.5.2. Les outils des élèves	page 14
2.2.5.3. Quelques points à ne pas perdre de vue	page 15
2.3. L'axe organisationnel	page 19
2.3.1. L'emploi du temps	page 19
2.3.2. L'espace - classe et les affichages	page 23
2.3.3. Le travail de préparation	page 24
EN GUISE DE CONCLUSION	page 25

INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de fournir quelques points de repères et quelques conseils aux enseignants débutants, arrivant « sur le terrain ». Souvent nommés dans des secteurs ruraux, ils se trouvent parfois confrontés à l'isolement ou à l'absence de référents, absence due au renouvellement parfois entier d'une équipe pédagogique.

Ces enseignants qui ont reçu en IUFM une formation approfondie relative aux différentes didactiques disciplinaires doivent très vite mettre en place un certain nombre de gestes professionnels, certes analysés au cours des différents stages effectués lors de l'année de PE2, mais qu'il convient cette fois-ci d'installer sur l'ensemble d'une année scolaire.

L'accompagnement sur le terrain prévu au cours des premières années d'enseignement se différencie des visites d'évaluation de PE2 qui d'une part présentent un volet évaluatif, d'autre part s'inscrivent dans une durée relativement courte, celle des stages. Les visites d'aides et de conseils effectuées au cours des premières années d'enseignement s'échelonnent, elles, sur l'ensemble d'une année scolaire. Le travail observé ne fait pas l'objet d'une évaluation par le formateur. Cependant, un contrat va être établi entre le formateur et le formé.

En début d'année scolaire, les questionnements fort légitimes de la part des enseignants débutants sont nombreux et variés. Le présent document se veut destiné à répondre à un certain nombre de ces interrogations ...

1. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement des deux premières années d'enseignement est prévu par l'institution. Son organisation est placée sous la responsabilité de l'Inspecteur ou Inspectrice d'Académie et des inspecteurs ou inspectrices de l'Éducation nationale des circonscriptions d'accueil. Les formes prises par ce suivi des personnels sortants de l'IUFM peut ainsi varier d'une circonscription à l'autre. Les facteurs influant sur cette variabilité peuvent être de plusieurs ordres :

- Nombre d'enseignants titulaires débutants, nommés dans la circonscription.
- Géographie de la circonscription.
- Répartition des tâches au sein de l'équipe de circonscription. Alors que cet accompagnement était effectué en quasi totalité par le conseiller pédagogique généraliste, on note que dans de très nombreuses circonscriptions, cette mission est désormais partagée avec le conseiller pédagogique en Éducation physique et Sportive, avec les personnes-ressources titulaires du CAFIPEMF (animateurs de circonscription : animateurs TICE, animateurs en langues vivantes, autres personnes-ressources ...),.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de dispositif d'accompagnement : celui mis en place depuis plusieurs années dans la circonscription de Montluçon 2 (Allier) :

● Dès les premiers jours de la rentrée scolaire : **une réunion de rentrée** pour :

- présenter l'organisation générale de cet accompagnement,
- cerner les besoins urgents en termes de conseils,
- rappeler les directives ministérielles et leurs déclinaisons au niveau du département et de la circonscription,
- rappeler quelques gestes professionnels et attirer l'attention sur quelques points incontournables de vigilance (exemples : gestion du temps de travail, gestion de l'espace - classe ...).

● Dès le mois de septembre, **des entretiens en dehors de la présence des élèves**, afin de répondre aux principales questions qui préoccupent l'enseignant débutant. Ce dernier aura préparé et hiérarchisé les questions. Il va sans dire que l'entretien ne se limitera pas à ces seules interrogations. Le formateur utilisera ce temps d'échanges pour cerner le dispositif pédagogique mis en œuvre dans la classe et dans le cycle.

Le lieu de ce premier entretien n'est pas anodin. La salle de classe (ou dans une salle jouxtant cette dernière) permet d'aborder concrètement les éventuels problèmes relatifs à la gestion de l'espace, de traiter de la question des outils mis à la disposition des élèves (cahiers, manuels, ordinateur, affichages...) ou des outils de préparation de l'enseignant.

● **Des visites d'observation de séances et d'enchaînements de séances**. Il est important de rappeler en début d'année scolaire la distinction entre les visites d'évaluation des PE2 (qui font partie de l'évaluation du stagiaire) et ces visites d'aides et de conseils qui ne font aucunement l'objet d'évaluations.

L'observation d'au moins deux séances dans la demi-journée permet d'aborder les questions relatives aux changements d'activités, aux ruptures ou au contraire aux continuités dans les apprentissages.

Comme les précédentes, ces visites, annoncées par le formateur, sont préparées par l'enseignant débutant (liste des questions à traiter prioritairement, mise à disposition des outils de préparation et des outils des élèves).

Ce temps d'observation de classe, au cours duquel le formateur se montre le plus discret possible, est suivi d'un **entretien**. Un temps de réflexion d'une dizaine de minutes permet au formateur de trouver une introduction à l'entretien, de hiérarchiser les points à aborder, de dresser la charpente de l'entretien, même si ce dernier ne sera pas basé sur un mode figé.

À la fin de la visite, un **contrat** est établi entre le formateur et le formé. Après avoir souligné les points positifs observés, il s'agira de déterminer puis de hiérarchiser les points à travailler plus spécifiquement avant la prochaine visite. Si ce contrat revêt la forme d'une trace écrite, il n'est pas communiqué à l'IEN, mais est adressé directement à l'intéressé par le formateur. Nous nous positionnons bien ici en qualité de formateur venant donner aides et conseils et non en qualité d'évaluateur. Rappelons que l'évaluation des enseignants titulaires relève des fonctions et missions de l'IEN.

● **Des animations pédagogiques de circonscription.** Les équipes de circonscription peuvent faire le choix de réserver pour les T1 et T2 des heures d'animations pédagogiques prises sur les 12 heures prévues par les textes. Des regroupements thématiques peuvent être organisés en fonction des besoins repérés au cours des visites. Une analyse de pratiques effectuée sous la forme de groupes restreints composés de 3 ou 4 enseignants peut être mise en place par le conseiller chargé du suivi.

D'autre part, la formation à l'IUFM ne s'achève pas à la fin de l'année de PE2. **Des sessions de formation** sont organisées au niveau départemental. Leur forme varie en fonction des départements.

2. LES AXES D'OBSERVATION ET DE RÉFLEXION

2.1. L'axe relationnel

Les règles de vie de la classe

Dès les premiers jours de classe, l'établissement des règles de vie de la classe, voire de l'école, compilées dans la charte de vie de la classe ou de l'école, permettra à chaque élève de disposer de repères concrets. On pourra judicieusement mettre à profit la demi-heure de débat hebdomadaire pour élaborer collectivement cet outil.

Affichée dans la salle de classe, cette charte prendra le statut de référentiel, à condition toutefois que l'enseignant lui-même se plie aux règles et incite les élèves à recourir fréquemment à ce document et surtout à appliquer les règles qui le constituent.

La gestion du temps

La rédaction d'un article du type « Quand j'ai fini mon travail, je peux ... » permet de gérer les différents rythmes de travail et évite ainsi à l'enseignant de gérer une communication avec chaque élève, dès lors que ce dernier a accompli les tâches demandées.

Suggestions (en fonction de l'espace-classe et des outils disponibles) :

Quand j'ai fini mon travail, je peux ...

- aller lire dans l'espace-lecture *
- aller à l'espace-observation * (rappel : dans la circonscription, les enseignants qui ne disposent pas de matériel scientifique dans leur école peuvent s'inscrire pour l'emprunt.)
- aller à l'espace - ordinateur *
- lire un ouvrage en restant à ma place
- faire un jeu mathématique
- continuer un exposé
- ...

** le nombre maximum d'élèves sera fixé préalablement.*

Le positionnement de l'enseignant

Il revient bien évidemment à l'enseignant de respecter quelques règles de « bon sens » :

- Se positionner dans la classe en tant qu'adulte.
- Formuler des consignes claires.
- Éviter de TROP parler (les élèves ont besoin de calme pour réfléchir ...)
- Se démarquer parfois de la fiche de préparation (par exemple, pour interrompre une séance trop longue ou réajuster un objectif trop ambitieux).

C'est bien évidemment au cours des visites - observation de séances de travail que le formateur appréciera la qualité des relations instaurées dans la classe.

2.2. Les axes pédagogique et didactique

Le schéma n°1 traduit les différentes déclinaisons des directives nationales. Toute séquence d'apprentissages prendra en compte ces différentes dimensions et s'appuiera de fait sur les programmes nationaux.

Chaque équipe de cycle veillera à ce que chaque élève ait accès aux différents apprentissages et à la prise en compte effective des différentes disciplines. Un enseignement dans chaque matière est dû à chaque élève. L'éducation artistique, l'éducation physique et sportive, la découverte du monde des objets aux cycles 1 et 2, la technologie au cycle 3, l'enseignement scientifique en général, trouveront toute la place qui leur est réservée dans les horaires officiels.

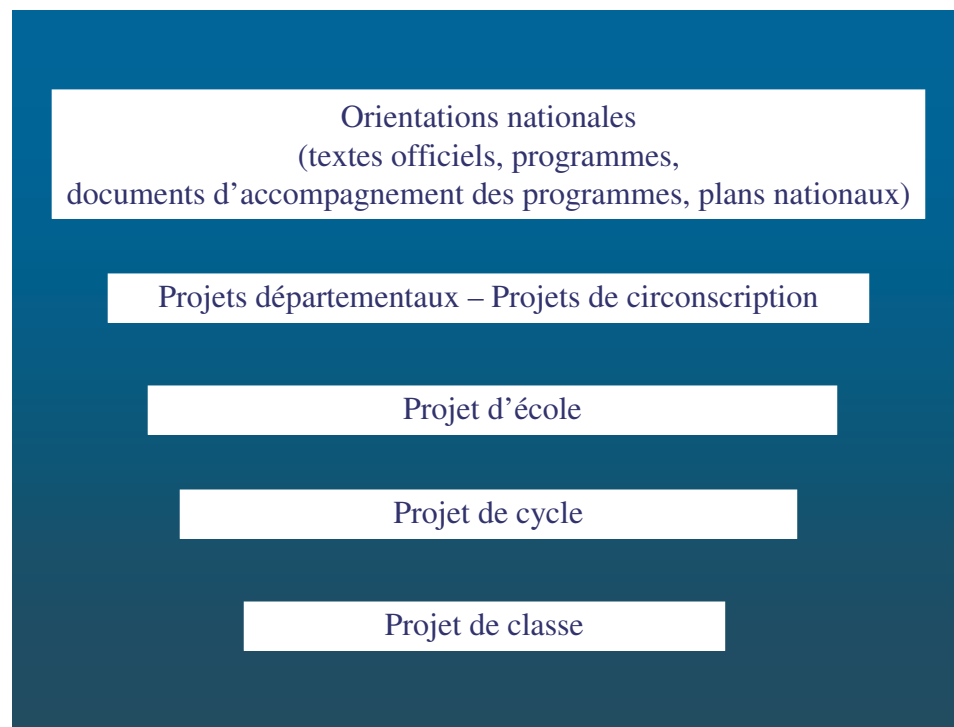


schéma n°1

2.2.1. Les directives nationales

Chaque enseignant disposera des documents de références (livrés dans chaque école; téléchargeables) :
(dernière mise à jour de cette liste : 20 août 2006) :

- *Programmes de l'école primaire ,Bulletin Officiel n°1, 14 février 2002*

Documents d'application :

- *Mathématiques Cycle 2, Documents d'application des programmes, (2002), CNDP*
- *Mathématiques Cycle 3, Documents d'application des programmes, (2005), CNDP*
- *La sensibilité, l'imagination, la création (école maternelle) ; Éducation artistique (école élémentaire), Documents d'application des programmes, (2003), CNDP*
- *Histoire et géographie Cycle 3, Documents d'application des programmes, (2002), CNDP*
- *Sciences et technologie Cycle 3, Documents d'application des programmes, (2002), CNDP*
- *Fiches connaissances Cycles 2 et 3, Documents d'application des programmes, (2002), CNDP*
- *Découvrir le monde Cycle 2, Documents d'application des programmes, (2003), CNDP*

Documents d'accompagnement :

- *Pour une scolarisation réussie des tout-petits, Documents d'accompagnement des programmes (2003), CNDP*
- *Lire et écrire au cycle 3 : Repères pour organiser les apprentissages au long du cycle, Documents d'accompagnement des programmes, (2003), CNDP*
- *Littérature Cycle 3 Documents d'accompagnement des programmes, (2002), CNDP*
- *Littérature 2 Cycle 3, Documents d'accompagnement des programmes, (2004), CNDP*
- *Lire au CP : Repérer les difficultés pour mieux agir, Documents d'accompagnement des programmes, (2003), CNDP*
- *Lire au CP [2] : Enseigner la lecture et prévenir les difficultés, Documents d'accompagnement des programmes, (2004), CNDP*
- *Anglais Cycle 3, Documents d'accompagnement des programmes, (2002), CNDP*
- *Allemand Cycle 3, Documents d'accompagnement des programmes, (2002), CNDP*
- *Enseigner les sciences à l'école Cycles 1 et 2, Documents d'accompagnement des programmes, (2002), CNDP*
- *Enseigner les sciences à l'école Cycle 3, Documents d'accompagnement des programmes, (2002), CNDP*
- *Découvrir le monde à l'école maternelle : le vivant, la matière, les objets, Documents d'accompagnement des programmes, (2005), CNDP*
- *Mathématiques École primaire, Documents d'accompagnement des programmes, (2005), CNDP*
- *Le langage à l'école maternelle, Documents d'accompagnement des programmes, (2006), CNDP*

2.2.2. Le projet académique et ses déclinaisons au niveau départemental et au niveau de la circonscription

Des sites à consulter régulièrement :

- le site de votre l'Inspection académique. Exemple : pour l'Allier : <http://www3.ac-clermont.fr/IA03/>

En règle générale, vous y trouverez, entre autres :

- . les orientations pédagogiques de l'année scolaire en cours,
- . le plan académique de formation qui permet à chacun de compléter la formation reçue initialement.

- s'il existe, le site de l'Inspection de l'Éducation nationale à laquelle vous êtes rattaché(e).

Exemple : pour la circonscription de Montluçon 2 : <http://www3.ac-clermont.fr/montlucon2/>

Vous y trouverez, entre autres :

- . le projet de circonscription,
- . la liste des **actions de circonscription : en direction des élèves**, afin de stimuler enseignants et élèves dans la pratique de chaque discipline, de fournir une aide pédagogique ou logistique dans le déroulement du projet, de donner du sens aux apprentissages, a fortiori dans des secteurs ruraux parfois isolés.

Les actions proposées tant au niveau départemental qu'au niveau des circonscriptions prennent appui sur les directives nationales, tout en tenant compte de la réalité locale (isolement des écoles, ...)

Elles constituent des pistes de réflexion tout en apportant des aides pédagogiques et logistiques, par l'intermédiaire des équipes de circonscriptions. Elles s'adressent à l'ensemble des enseignants, a fortiori aux enseignants débutants.

. la liste des **animations pédagogiques** retenues par l'équipe de circonscription, en vue de permettre à chaque enseignant de disposer de temps et de lieux d'échanges pour approfondir une thématique, pour développer un projet . Chaque année, la circonscription essaie d'offrir aux enseignants la possibilité de bénéficier d'une conférence tenue par un expert reconnu au niveau national, voire international.

2.2.3. Le projet d'école

En prenant appui sur l'analyse des données propres à l'école, il définit les activités retenues pour l'école, en vue d'atteindre les objectifs nationaux.

Il est nécessaire de prendre connaissance du projet d'école, dès la nomination dans l'école.

Dans le cas d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal, il existe un projet commun aux différentes écoles du RPI.

2.2.4. Le projet de cycle :

Il a pour objectifs de :

- **Gérer les parcours d'apprentissages au niveau du cycle** (Quels outils d'évaluations l'équipe va-t-elle retenir au niveau du cycle ? Comment l'équipe de cycle se mobilisera-t-elle pour prendre en charge les élèves les plus en difficultés ?)

Évaluations GS-CP et parcours d'apprentissages :

Dans la circonscription de Montluçon 2, un outil a été élaboré pour la maîtrise de la langue et pour les mathématiques, afin d'aider les équipes de cycle 2 à établir ces parcours d'apprentissages. Il s'agit du livret DiR2 GS-CP réalisé par un groupe d'enseignants de la circonscription et deux membres du RASED. Dans un souci de cohérence et de suivi entre l'école maternelle et l'école élémentaire, des outils d'évaluation, extraits la plupart du temps de la banque de données du Ministère de l'Éducation nationale, ont été retenus pour des passations en début de GS, milieu de GS, début de CP et milieu de CP. Des pistes de travail sont proposées en regard des difficultés susceptibles d'être rencontrées chez les élèves.

Par un jeu de couleurs, ce livret permet de visualiser les difficultés ou au contraire les acquisitions de l'élève au fil des deux années scolaires.

Évaluations CE1 : elles constituent un élément incontournable dans la décision de mise en place d'un PPRE.

L'épreuve A concerne tous les élèves de CE1 qui permet de définir trois groupes d'élèves. Seuls les élèves qui ont rencontré des difficultés lors de l'épreuve A sont concernés par la passation de l'épreuve B.

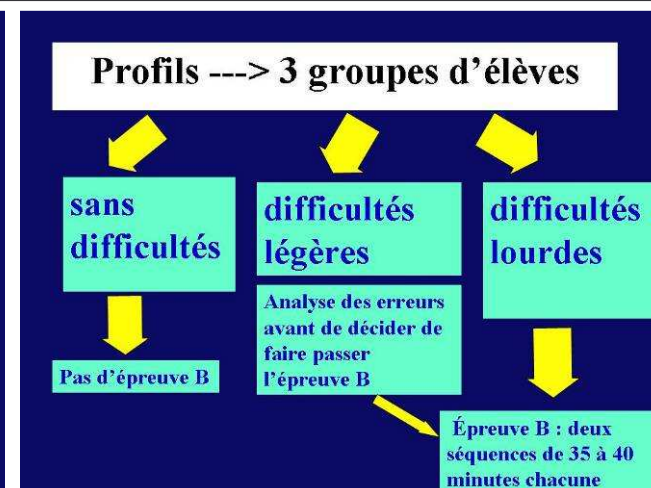
Le calendrier **REPÈRES** mis en ligne sur le site de la circonscription de Montluçon 2 prévoit des temps de travail en conseils de maîtres de cycles pour organiser la passation, la correction et le suivi de ces évaluations.

Cahier 1E
Passation collective

Épreuve A
commune à tous les élèves de CE1
2 séquences d'environ 30 minutes chacune
Dates retenues (district de Montluçon : entre le 2 et le 10 octobre)

ATTENTION !!!!

Avant la passation, cacher tous les affichages de la classe du type : alphabet, frise numérique ...



Les évaluations (exemples : GS,CP,CE1,CE2) ne concernent pas uniquement l'enseignant de la classe. Elles sont l'affaire de toute une équipe.

Évaluations CE2

Auteur : Maryvonne PRIOLET - Conseillère pédagogique - Circonscription de Montluçon 2 (Allier)

Outil pour Titulaires 1^{ère} et 2^{ème} années et pour Formation de formateurs (DESS-ICP 2003 - 2004 Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand)

Dernière version : août 2006

● **Programmer les apprentissages dans des champs disciplinaires donnés** (programmation d'histoire au cycle 3; parcours littéraires au cycle 3, découverte du monde du vivant au cycle 2, ...)

Ainsi, **avant** d'établir les progressions / programmations de la classe, il est nécessaire de connaître le parcours antérieur de l'élève. Rappelons qu'à l'exception des classes isolées en milieu rural, c'est une équipe de cycle qui a en charge un élève pour une durée de 3 années, et non un enseignant par année du cycle.

Dès sa nomination dans l'école, l'enseignant doit demander les programmations élaborées au niveau du cycle, voire les réaliser, afin de connaître :

- les activités mises en place lors des différentes années du cycle,
- les points du programme qui n'auraient pas fait l'objet de développements suffisants.

Et ce, afin de réajuster lors des dernières années du cycle.

L'Éducation nationale doit à l'élève 26 heures hebdomadaires d'enseignement réparties dans l'ensemble des disciplines, selon le volume fixé dans les horaires officiels et selon les programmes en vigueur. Il revient à l'équipe pédagogique, dans la mesure où celle-ci ne se réduit pas à une seule personne, d'organiser les apprentissages sur le cycle, afin qu'aucun domaine ne soit laissé pour compte.

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique mettra en place des outils de cycle pour l'élève (cahier ou classeur de cycle en histoire, en géographie au cycle 3 ; cahier de cycle pour la découverte du monde en cycle 2, cahier de poésies CP-CE1, cahier de poésies cycle 3, ..., cahier d'expériences établi sur plusieurs années de la scolarité ...

Le questionnement est le suivant :

J'enseigne dans l'année [n] du cycle. Quels apprentissages ont été conduits au cours de l'année [n-1] , à travers quelles activités ? Quels apprentissages seront conduits au cours de l'année [n+1] , à travers quelles activités ?

Des exemples de programmations sont accessibles en ligne :

- Programmations pour les rituels à l'école maternelle : <http://www3.ac-clermont.fr/IA03/pedagogie/maternelle/rituels.htm>
- Programmations en calcul mental, calcul réfléchi : <http://www3.ac-clermont.fr/montlucon2/>
Rubrique : Pédagogie / Mathématiques

Les programmations de cycles pourront prendre la forme d'un tableau à double entrée. Exemple :

PS	MS	GS

Dans ces différentes cases, il n'est pas nécessaire d'avoir la répartition par période de l'année. Ce point fait l'objet du projet de classe et de la progression annuelle de l'enseignant au niveau de sa classe. Cependant, si des décloisonnements ou des projets communs à plusieurs classes sont envisagés, cette réflexion commune sur la répartition dans l'année, par période, devient indispensable.

Idem pour cycle 2

GS	CP	CE1

Idem pour cycle 3

CE2	CM1	CM2

2.2.5. Le projet de classe :

Il constitue une déclinaison du projet de cycle.

2.2.5.1. Les progressions annuelles :

Le projet de classe comporte **une répartition annuelle des situations, construite à partir de la programmation de cycle.** L'élaboration de cette répartition annuelle ne précède pas la programmation de cycle ; elle en est au contraire l'émanation.

Exemple :

Découverte du monde - CP

	ESPACE		TEMPS		VIVANT		MATIÈRE OBJETS TICE	
	Compétences à acquérir	Situations retenues	Compétences à acquérir	Situations retenues	Compétences à acquérir	Situations retenues	Compétences à acquérir	Situations retenues
Période 1								
Période 2								
Période 3								
Période 4								
Période 5								

Les différentes sorties scolaires, retenues en fonction de l'adéquation de leurs objectifs et du programme de travail établi pour l'année, figureront parmi les situations retenues. C'est l'objectif visé en vue de faire acquérir telle ou telle compétence qui détermine le choix des situations et non l'inverse !

Là encore, l'inclusion de la programmation de classe au sein de la programmation de cycle se révèle indispensable.

Lors de l'élaboration de cette progression de classe, il est nécessaire :

- de tenir compte du nombre de semaines, variable en fonction des périodes, mais aussi des académies et de leur appartenance à telle zone de vacances scolaires.
- de veiller à une répartition équilibrée des différentes notions (exemple : à propos du monde des objets, n'est-il pas préférable d'aborder des notions et de conduire des expérimentations tout au long de l'année scolaire, plutôt que de réserver ce champ de la découverte du monde à la période 5 ? Des élèves en difficultés d'apprentissages dans d'autres disciplines peuvent bénéficier de ces phases d'expérimentations et de manipulations concrètes pour acquérir des compétences dans d'autres domaines d'apprentissages : maîtrise de la langue, mathématiques ...)
- de prendre en compte l'ensemble des disciplines. Si un échange de services est installé, l'enseignant de la classe connaîtra de fait la programmation de cycle et la progression de classe, cette dernière étant établie sous sa responsabilité pédagogique d'enseignant de la classe. L'éducation artistique, l'éducation physique et sportive, les disciplines scientifiques trouveront au sein du projet de classe les places qui leur sont attribuées dans les programmes en vigueur.

2.2.5.2. Les outils des élèves :

C'est l'enseignant qui effectue le choix des outils et supports mis à la disposition de ses élèves.

Cependant, ce choix ne saurait relever du seul enseignant de la classe. La dimension du cycle trouvera toute sa place dans le choix des outils, dans un souci de cohérence et de repères pour les élèves.

●Manuels scolaires : ils doivent être conformes aux programmes en vigueur.

●Outils à envisager au niveau du cycle :

- le cahier ou le classeur de cycle en histoire, en géographie au cycle 3 ;
- le cahier de cycle pour la découverte du monde en cycle 2,
- le cahier de production d'écrits CP-CE1,
- le cahier de production d'écrits au cycle 3,
- le cahier de poésies CP-CE1,
- le cahier de poésies au cycle 3,
- le cahier d'expériences établi sur plusieurs années de la scolarité.

En règle générale, on utilisera avec parcimonie les fiches photocopiées qui ne permettent pas à l'élève d'être confronté réellement à l'acte d'écrire.

Les enseignants qui optent pour un fichier de mathématiques n'oublieront pas de faire utiliser le cahier du jour pour quelques exercices. En effet, poser une égalité, une inégalité, une opération en colonnes, dans un cahier réglé demande d'autres compétences dont l'acquisition naîtra des habitudes de travail qui auront été données.

Au cycle 1, un cahier individuel, comportant sur la couverture la photographie de l'élève associée à son prénom, permettra à l'enfant de se repérer peu à peu dans un support-cahier qui constituera un lien étroit avec la famille.

2.2.5.3. Quelques points à ne pas perdre de vue :

● L'évaluation et les parcours d'apprentissages

Incontournables, les évaluations constituent les fondations même du projet de classe et des parcours d'apprentissages des élèves.

Les indications relatives à ces évaluations figurent dans le paragraphe 2.3.4. Le projet de cycle

Des outils pour vous aider :

- le livret DiR2 GS-CP
 - EVACLIC pour accéder en un clic aux évaluations GS-CP et à des pistes de remédiation au cycle 3

<http://www3.ac-clermont.fr/montlucon2/PagesFixes/maryvonne/evaluation/evaluation-accueil.htm>

● La production d'écrits

Aux cycles 2 et 3, le cahier de production d'écrits, réservé aux productions individuelles et collectives constituera la mémoire des travaux de l'élève et deviendra alors support de lecture. Cet outil qui revêt souvent une dimension affective pour l'enfant doit être lisible. Pour ce faire, les écrits de référence (textes d'auteurs ...) utilisés lors des séquences de lecture-écriture pourront trouver leur place dans un autre dossier.

A l'école maternelle, les textes produits sous la forme de dictée à l'adulte pourront être mis en valeur et dactylographiés par des élèves plus grands (qui pourront ainsi travailler les compétences nécessaires à l'acquisition du B2i)

Quelques pistes pour motiver la production d'écrits, installer une communication entre les classes :

- la correspondance scolaire,
- le journal de circonscription,
- les actions du type défi-écriture,
- les ateliers d'écriture

On retiendra que les élèves doivent écrire dans TOUTES les disciplines ...

Et que l'enseignant doit leur offrir les situations d'écriture ...

C'est en ÉCRIVANT que l'on apprend à ÉCRIRE.

● La littérature

Dès le cycle 1, la littérature trouvera toute sa place dans la classe et dans l'école.

Des ouvrages peuvent être empruntés dans les bibliothèques municipales.

Dans les secteurs ruraux, les Bibliobus déposent des ouvrages commandés à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Au cycle 3, au moins dix ouvrages, parmi lesquels deux classiques, seront étudiés chaque année, en prenant en compte chaque catégorie d'ouvrages ; récits et romans illustrés, albums, contes, bande dessinée, théâtre, poésie.

Quelques pistes pour faciliter la mise en place de travaux autour de la littérature :

- établir des relations avec la bibliothèque municipale la plus proche, ou la Bibliothèque Départementale de Prêt

- inviter un auteur, un illustrateur,

- participer à des actions motivantes organisées au niveau local, ou de la circonscription, ou nationales, ou départementales.
Exemples : prix littéraires, Fête du Livre

● Le langage

Des temps seront aménagés, permettant à chaque élève de s'exprimer. La formation en petits groupes peut permettre dès le cycle 1 à des élèves plus réservés, de s'exprimer.

Langage oral, « Dire » ... pendant ces temps que vous programmerez, ne monopolisez pas la Parole ! Laissez le temps à vos élèves de s'exprimer ! En revanche, il vous revient de gérer l'espace de parole. N'oubliez pas que les activités scientifiques faites de questionnements, d'émission d'hypothèses, fournissent des situations motivantes pour les activités de langage.

Pour toutes les actions en maîtrise de la langue, contactez votre conseiller ou conseillère pédagogique généraliste de circonscription.

● L'enseignement scientifique et technologique

On lui réservera toute la place qui lui est accordée dans les programmes.

L'installation d'un espace scientifique dans la classe permettra aux élèves de procéder à des observations et manipulations quotidiennes. Une petite table sur laquelle seront installés un microscope, ou une loupe binoculaire et quelques loupes à main peuvent suffire dans un premier temps pour susciter la curiosité des enfants.

Des malles scientifiques sont prêtées par la plupart des circonscriptions, afin que l'acquisition de matériel ne constitue pas un obstacle à la mise en place de cet espace.

Des maquettes d'objets techniques, des objets de la vie quotidienne présentant des mécanismes visibles, des objets technologiques construits lors des années précédentes trouveront leur place dans la salle de classe ou dans l'école. Ils ne manqueront pas d'attirer l'attention des élèves et de susciter l'intérêt pour la réalisation de nouveaux objets. En effet, à des activités « en pointillés », on préférera une démarche de projet permettant à l'élève ou au groupe d'élèves de résoudre un problème réel. C'est le but de *Technoprim'* que de donner du sens à l'activité technologique.

Observation, expérimentation, démarche d'investigation, traces écrites, cahier d'expériences constitueront le cadre de référence de cet enseignement dont les visées dépasseront largement le strict champ de l'enseignement scientifique.

Les sciences et la technologie : deux domaines qui passionnent les élèves. Alors, pourquoi les en priver, d'autant que ces domaines constitueront ensuite des entrées vers l'écrit ...

Pour toutes les actions scientifiques, contactez votre conseiller ou conseillère pédagogique généraliste de circonscription ou, dans certains départements, le formateur chargé du dossier scientifique.

Pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement scientifique et technologique, renseignez-vous auprès de votre équipe de circonscription. Souvent, vous pouvez bénéficier :

- de prêt de matériel constituées selon des thématiques précises. Exemple : monde animal, monde végétal, astronomie, corps humain, circulation et respiration, monde des objets, cycles 1 et 2, technologie cycle 3. Pensez à vous inscrire en début d'année scolaire !
- de projets d'incitation à la mise en place de l'enseignement scientifique et technologique. Exemples pour la circonscription de Montluçon 2 *Petits laboratoires*, *Technoprim'*, *Yao en pas d'eau* (très nombreux exemples en ligne sur le site <http://www3.ac-clermont.fr/montlucon2>)
- d'une aide pour la réalisation de vos projets (réunions, animations pédagogiques)

● L'Education Physique et Sportive

Là aussi, on réservera toute la place indiquée dans les programmes. Des malles de matériel sont prêtées par la plupart des circonscriptions. Des rencontres sportives inter-écoles sont organisées. Pour ces différents projets, n'hésitez pas à contacter le conseiller ou la conseillère pédagogique en EPS de votre circonscription.

Pour aider à la mise en œuvre de cet enseignement, vous pouvez bénéficier :

- de prêt de matériel (malles thématiques)
- de la participation à des rencontres sportives inter-écoles

● Les TICE

Outil au service des disciplines, chaque élève devrait avoir accès comme il se doit aux TICE. Une réflexion sera engagée au sein de l'école afin de déterminer les conditions optimales de travail permettant à chaque élève d'acquérir les compétences inscrites dans le B2i. Chaque équipe réfléchira, en s'adjoignant par exemple les conseils de formateurs TICE, le lieu le plus opportun d'emplacement des postes de travail. Des projets sont dans plusieurs départements organisés par les équipes départementales TICE. Pour ces différents projets, n'hésitez pas à contacter le formateur TICE rattaché à votre circonscription.

Dans certaines circonscriptions, du matériel peut faire l'objet de prêt (exemples : appareils photos numériques).
Autres ressources : les CDDP, les CRDP

● L'Education Artistique

Vous n'aimez pas chanter ? Est-ce une raison suffisante pour priver vos élèves de chant ? Des outils existent et sont généralement en prêt dans chaque circonscription ou département. Des projets de type CHORUS permettent des regroupements d'écoles.

Contactez le conseiller ou la conseillère pédagogique en Education Musicale de votre département.

Dans certaines circonscriptions, du matériel peut faire l'objet de prêt (exemples : appareils photos numériques).
Autres ressources : les CDDP

● Les langues vivantes

Un plan départemental existe dans les différents départements. Contactez le membre de l'équipe de votre circonscription chargé du dossier « langues vivantes ».

Dans certaines circonscriptions, des malles comportant des exemples de situations pédagogiques, des jeux, des albums, des cassettes ou CD sont en prêt.

2.3. L'AXE ORGANISATIONNEL

Les axes relationnel, pédagogique et didactique ne sauraient se soustraire à un certain nombre de repères nécessaires à la fois pour les élèves et pour l'enseignant.

Dans une classe, il est nécessaire de fournir dès le début de l'année scolaire un certain nombre de repères :

- temporels
- spatiaux

2.3.1. L'emploi du temps

- Il sera affiché dans la classe et devra être visible très rapidement par tout remplaçant arrivant dans la classe.
- Si deux ou plusieurs enseignants travaillent dans la classe, UN SEUL emploi du temps sera affiché : celui de la semaine de classe. (et non les emplois du temps juxtaposés des différents enseignants)
- La terminologie sera en conformité avec les programmes en vigueur.
- L'emploi du temps pourra varier d'un trimestre à l'autre, voire d'une période à l'autre, en fonction des contraintes locales (exemple : créneaux horaires pour séances de natation, pour séances de lecture à la bibliothèque municipale, ...)
- Il comportera :
 - o Le nom de l'école,
 - o La classe,
 - o Le nom de l'enseignant (ou des enseignants)
 - o L'année scolaire,
 - o Les niveaux concernés,
 - o Les horaires de début et de fin de plages horaires (séances, récréations)
 - o La place de l'enseignant, dans le cas de travaux par groupes.

L'emploi du temps constitue un excellent outil pédagogique dans le domaine de la structuration du temps. Il pourra ainsi, à bon escient, être communiqué aux élèves des cycles 2 et 3.

Un tableau annexé précisera les horaires officiels (horaire minimum, horaire maximum) et les horaires appliqués.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'arrêté du 25-1-2002 fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires.

HORAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

A. du 25-1-2002 . JO du 10-2-2002

NOR : MENE0200180A

RLR : 514-3

MEN - DESCO A4

Vu code de l'éducation not. titres Ier et II du livre III ; D. n°74-763 du 3-9-1974 mod. ; D. n°90-788 du 6-9-1990 mod. par D. n°91-383 du 22-4-1991 not. art. 10 ; avis du CSE du 10-1-2002

Article 1 - La durée moyenne de la semaine scolaire des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à vingt-six heures. Les modifications d'horaires liées à l'aménagement de la semaine scolaire ne peuvent avoir pour effet de modifier ni l'équilibre entre les domaines disciplinaires, excepté dans les conditions particulières définies à l'article 3, ni la durée totale annuelle des horaires d'enseignement.

Article 2 - Sous réserve des dispositions prévues aux articles 3, 4, 5 et 6, les horaires d'enseignement à l'école élémentaire sont répartis par domaines disciplinaires comme suit :

Horaires de l'école élémentaire (semaine de 26 heures)

Cycle des apprentissages fondamentaux

DOMAINES	HORAIRE MINIMUM	HORAIRE MAXIMUM
Maîtrise du langage et de la langue française	9 h	10 h
Vivre ensemble	0 h 30 (débat hebdomadaire)	
Mathématiques	5 h	5 h 30
Découvrir le monde	3 h	3 h 30
Langue étrangère ou régionale	1 h	2 h
Éducation artistique	3 h	
Éducation physique et sportive	3 h	
ACTIVITÉS QUOTIDIENNES (*)	HORAIRE MINIMUM	
Lecture et écriture (rédaction ou copie)	2 h 30	

() les activités quotidiennes de lecture et d'écriture sont mises en œuvre dans les différents domaines disciplinaires ; le temps qui leur est consacré s'inclut donc dans la répartition horaire définie pour ceux-ci.*

Auteur : Maryvonne PRIOLET - Conseillère pédagogique - Circonscription de Montluçon 2 (Allier)

Outil pour Titulaires 1^{ère} et 2^{ème} années et pour Formation de formateurs (DESS-ICP 2003 - 2004 Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand)

Dernière version : août 2006

Cycle des approfondissements

DOMAINES	CHAMPS DISCIPLINAIRES	HORAIRE MINIMUM	HORAIRE MAXIMUM	HORAIRE DU DOMAINE
Langue française Éducation littéraire et humaine	Littérature (dire, lire, écrire)	4 h 30	5 h 30	12 h
	Observation réfléchie de la langue française (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire)	1 h 30	2 h	
	Langue étrangère ou régionale	1 h 30	2 h	
	Histoire et géographie	3 h	3 h 30	
	Vie collective (débat réglé)	0 h 30	0 h 30	
Éducation scientifique	Mathématiques	5 h	5 h 30	8 h
	Sciences expérimentales et technologie	2 h 30	3 h	
Éducation artistique	Éducation musicale	3 h		3 h
	Arts visuels			
Éducation physique et sportive		3 h		3 h
DOMAINES TRANSVERSAUX		HORAIRE		
Maîtrise du langage et de la langue française		13 h réparties dans tous les champs disciplinaires dont 2 h quotidiennes pour des activités de lecture et d'écriture		
Éducation civique		1 h répartie dans tous les champs disciplinaires 0 h 30 pour le débat hebdomadaire		

Article 3 - La répartition des horaires par domaines disciplinaires sur plusieurs semaines et selon des rythmes différents est possible, sous réserve que l'on respecte quotidiennement le temps des activités de lecture et d'écriture et que l'on puisse vérifier périodiquement que l'horaire global par domaine disciplinaire est assuré.

Article 4 - L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée.

Article 5 - L'enseignement de la langue régionale peut être dispensé selon différentes modalités d'organisation définies par arrêté ; ces modalités sont précisées dans le projet d'école qui est soumis à la validation de l'inspecteur d'académie. Quelle que soit l'organisation adoptée, les horaires des domaines disciplinaires doivent être respectés.

Article 6 - L'enseignement de la langue et de la culture d'origine quand il est prévu par des accords internationaux est dispensé dans le cadre de l'horaire selon un aménagement décidé par l'inspecteur d'académie, après consultation du conseil d'école.

Si l'horaire hebdomadaire est de 24 heures (semaine de 4 jours), vous pouvez vous référer aux tableaux ci-dessous pour les horaires minimum et maximum :

DOMAINES	Horaire minimum	Horaire maximum
Maîtrise du langage et de la langue française	8h18	9h14
Vivre ensemble	0h28 (débat hebdomadaire)	
Mathématiques	4h37	5h05
Découvrir le monde	2h46	3h14
Langue étrangère ou régionale	0h55	1h51
Éducation artistique	2h46	
Éducation physique et sportive	2h46	

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES	Horaire minimum
Lecture et Écriture (rédaction ou copie)	2h18

DOMAINES	CHAMPS DISCIPLINAIRES	Horaire Minimum	Horaire Maximum	Horaire du Domaine
Langue française Éducation littéraire et humaine	Littérature (dire, lire, écrire)	4h09	5h05	11H05
	Observation réfléchie de la langue française (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire)	1h23	1h51	
	Langue étrangère ou régionale	1h23	1h51	
	Histoire et géographie	2h46	3h14	
	Vie collective (débat réglé)	0h28	0h28	
Éducation scientifique	Mathématiques	4h37	5h05	7h23
	Sciences expérimentales et technologie	2h18	2h46	
Éducation artistique	Éducation musicale	2h46		2h46
	Arts visuels			
Éducation physique et sportive		2h46		2h46

DOMAINES TRANSVERSAUX	Horaire
Maîtrise du langage et de la langue française	12h00' réparties dans tous les champs disciplinaires dont 1h51' quotidiennes pour des activités de lecture et d'écriture
Éducation civique	0h55' répartie dans tous les champs disciplinaires 0h28' pour le débat hebdomadaire

2.3.2. L'espace-classe et les affichages

Une attention toute particulière sera accordée :

- à la place des élèves (on évitera de placer un élève gaucher à la droite d'un élève droitier)
- aux tableaux (emplacement et lisibilité).
- aux rangements de l'espace-classe en général, incluant les étagères, les cases des élèves et ... le bureau de l'enseignant.
- à l'aménagement d'espaces spécifiques : espace-lecture (avec les « nouveautés de la quinzaine »), espace scientifique et technique. Pourquoi le globe terrestre resterait-il perché toute une année au sommet d'une armoire ? Pourquoi les dictionnaires seraient-ils enfermés dans des armoires ? N'aurions-nous pas intérêt à placer ces outils « à portée de main » des élèves ? ...
- aux affichages. Une signalétique permettra aux élèves de se repérer dans les différents pôles de la classe et dans les différents espaces d'affichages. Hauteur, lisibilité et esthétique caractériseront ces supports.

Exemple de signalétique dans une classe de CP :



Au cycle 3, la frise chronologique, élaborée puis renseignée tout au long du cycle, ne présente-t-elle pas davantage de lisibilité qu'une frise du commerce parfois dénuée de sens pour les élèves qui éprouvent des difficultés à se repérer dans l'espace et dans le temps ?

Les affichages obligatoires :

- . l'emploi du temps,
- . les programmations par cycle et progressions pour l'année,
- . la liste des poésies et des chants,
- . la liste des élèves par répartition d'âge,
- . le plan et les consignes d'évacuation des locaux.

2.3.3. Le travail de préparation

Tout au long de ce document, il a été question de REPÈRES...

- Repères sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, sur un cycle de travail, sur une année scolaire ...ce sont les programmations,
- Repères sur la journée... C'est l'essence même du cahier journal.

Le cahier journal permet :

- de prévoir l'organisation de chaque journée de travail , à la fois dans le temps et dans l'espace.
On y trouvera donc les horaires de début et de fin des séances, ainsi que les différents niveaux et groupes de travail concernés ainsi que la place de l'enseignant au sein des groupes ou ateliers constitués. Il sera alors aisé pour l'enseignant de repérer la place accordée à chacun des groupes.
- de fixer les objectifs visés et d'indiquer les activités retenues
- de prévoir les modalités d'évaluations,
- Une colonne « observations » permettra de relever au fil de la journée les ajustements effectués, les points à reprendre, les noms des élèves en difficultés ...

Des séquences (ensemble de séances) feront l'objet de préparations plus détaillées. La présentation sous la forme d'un tableau a l'avantage de permettre à son auteur de disposer d'une « vue d'ensemble » synthétique des différentes séances.

EN GUISE DE CONCLUSION

Fournir quelques repères et quelques pistes de réflexion aux enseignants débutants, en vue de donner du sens aux apprentissages des élèves, tel est bien l'objectif essentiel de ce document.

Que vous débutiez dans le métier d'enseignement ou que vous soyez formateur en circonscription, n'hésitez pas à m'adresser vos commentaires ou remarques à l'une des adresses suivantes : maryvonne.priolet@ac-clermont.fr

Je souhaite une excellente année scolaire à toutes et à tous.

*Dernière mise à jour de ce document,
à Montluçon, le 26 août 2006,
Maryvonne Priolet*